



# 2004

## Rapport d'activité



**AMOTMJ**

30, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris

Tél. : 01 53 94 88 00 - Fax : 01 53 94 89 00

[www.amotmj.justice.fr](http://www.amotmj.justice.fr)



# Sommaire

## L'Agence en 2004

<b>Présentation de l'AMOTMJ et ses missions</b> .....	p. 5
<b>Chiffres clés</b> .....	p. 7
<b>Les conventions entre le ministère de la Justice et l'AMOTMJ</b> .....	p. 8
<b>Composition du conseil d'administration</b> .....	p. 10
<b>Organigramme</b> .....	p. 11
<b>Repères</b> .....	p. 12

## Activités opérationnelles de l'AMOTMJ

### Les opérations pénitentiaires

- Construire, rénover, améliorer les établissements pénitentiaires.....	p. 15
- Opérations livrées en 2004.....	p. 19
- En cours.....	p. 21
- Etudes de conception.....	p. 23
- Etudes préalables.....	p. 25

<b>Contrats de partenariat public privé</b> .....	p. 26
<b>Activités du service foncier et urbanisme</b> .....	p. 27

### Les opérations judiciaires

- Présentation des opérations en 2004 .....	p. 29
- Inauguration .....	p. 29
- En cours.....	p. 30
- Etudes de conception .....	p. 32
- Etudes préalables.....	p. 32

## Fonctionnement de l'AMOTMJ

<b>Contexte général</b> .....	p. 37
<b>Ressources humaines</b> .....	p. 38
<b>Budget de fonctionnement</b> .....	p. 40
<b>Activité du service juridique et des marchés</b> .....	p. 42

Document édité par le service communication

#### Crédits photographiques :

L'image contemporaine, Quille, Nicolas Borel, Ange Raffalli, Olivier Wogenski, Architecture Studio,  
Jean-Paul Monthiers, Dominique Doinicalli

#### Perspectives :

P. Prunet, P. Vurpas, A. Fainsilber, Guy Autran, R. Imholz, Atelier Babled-Nouvet-Reynaud, SCP Quere & Vaughan/M.MIram

#### Architectes :

H. Ciriani – Palais de justice de Pontoise, H. Gaudin - Palais de justice de Besançon, P.-L. Faloci – Palais de justice d'Avesnes sur Helpe,  
P. Prunet – Palais de justice de Toulouse, A. Stinco – Palais de justice de Thonon les Bains,  
Guy Autran – Programme 4000 A ENAP, Architecture Studio – Programme 4000 B, P. Vurpas, A. Fainsilber - EPM

#### Création graphique, exécution, photogravure et impression :

HNK Créations

# Avant-propos

L'année 2004 constitue pour l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ), jeune établissement public administratif dont la date de création remonte au 31 août 2001, à la fois une année de forte activité mais aussi de profond changement de son cœur de métier tant en raison des missions qui lui sont confiées que de la modification du contexte législatif et réglementaire.

Responsable de près d'une centaine d'opérations, elle contribue de façon essentielle par son activité au rang de premier constructeur public pour le ministère de la Justice.

Cette activité en forte croissance est liée à la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Judiciaire (LOPJ) de 2002 et notamment de son volet immobilier pénitentiaire de 13 200 places : établissements pour mineurs, programmes majeurs de centres pénitentiaires et de détention, maisons centrales, nouveaux concepts, mais aussi des programmes outre-mer, auxquels il faut ajouter la poursuite des grandes rénovations des établissements de Fleury, des Baumettes et de la Santé.

Le lancement effectif de ces programmes a été de pair avec l'achèvement du programme ambitieux dit « 4000 » qui a marqué une évolution sensible en terme de conception des établissements pénitentiaires.

L'année 2004 a également été dense sur le plan judiciaire avec la construction des palais de justice de grande ampleur tels Pontoise, Besançon, Toulouse, Narbonne qui contribuent à la fois à améliorer le fonctionnement de la justice pour les citoyens et ont un impact sur la ville et le cœur des cités.

De plus, les études d'une quinzaine de palais de justice ont été amorcées, et les procédures de concours d'architecture ont été engagées pour les premiers palais de justice de la LOPJ, tels que ceux de Rouen ou de Chalon-sur-Saône.

L'activité de l'Agence a également concerné les écoles du ministère, avec la fin des travaux de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire en janvier 2005 et les études de conception menées pour l'Ecole Nationale des Greffes.

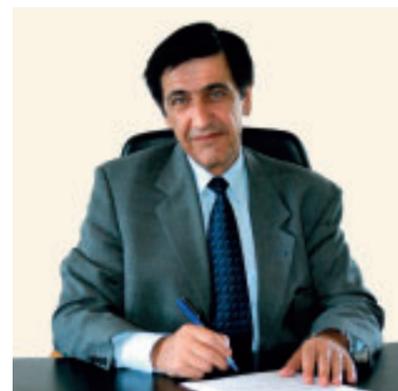
La réalisation du nouveau programme pénitentiaire pour majeurs a conduit en outre l'Agence à mettre en œuvre les dispositions du Partenariat Public Privé (PPP) en application de la LOPSI.

Les textes intervenus en 2004 et notamment l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 permettent de confier à l'Agence, sur décision du ministère de la Justice, la maîtrise d'ouvrage de plein exercice de certaines opérations, lui conférant ainsi davantage d'efficacité dans l'exercice de sa mission avec notamment le choix des processus de réalisation et la possibilité de conclure les différents contrats relatifs à l'opération.

Ces textes renforcent la capacité d'intervention de l'Agence et l'étendue de ses missions depuis les recherches et préparations d'acquisitions foncières, valorisation domaniale, conseil en gestion jusqu'à la conception et réalisation des opérations en maîtrise d'ouvrage publique ou en partenariat public privé. Dans ce dernier domaine, l'Agence a particulièrement développé son expertise et se situe au premier rang des maîtres d'ouvrage publics en France dans son utilisation.

Enfin, l'Agence gère à partir d'une convention de gestion les agents et moyens affectés à l'Etablissement Public du Palais de justice de Paris (EPPJP) créé par décret du 18 février 2004 et partage avec lui tous les services transversaux.

L'année 2004 particulièrement riche en terme d'activité aura donc également permis à l'Agence de renforcer davantage ses capacités d'intervention grâce à l'évolution de la législation et aux missions nouvelles que lui confie la Chancellerie.



**Christian CLERET**  
Directeur Général

# L'Agence en 2004

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) pilote pour le compte du ministère de la Justice les études et les travaux d'une centaine d'opérations

## Présentation de l'AMOTMJ

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif créé par décret le 31 août 2001 et placé sous la tutelle du ministère de la Justice.

Principal service constructeur du ministère de la Justice, l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. L'Agence pilote pour le compte du ministère de la Justice les études et les travaux d'une centaine d'opérations. Les interventions de l'Agence sont étendues, depuis les recherches et la préparation d'acquisitions foncières, les études préalables, la programmation jusqu'aux études et travaux sous toutes les formes de commande publique. Par son action dans le domaine immobilier, l'AMOTMJ contribue à améliorer l'accueil des usagers dans les palais de justice et les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires. Elle apporte également une attention particulière aux conditions de travail des magistrats et des fonctionnaires de la justice et au personnel pénitentiaire.

### Les relations de l'Agence avec le ministère de la Justice

Des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée sont confiées à l'AMOTMJ, à partir de conventions de mandat, d'études préalables ou de recherches foncières signées avec le ministère de la Justice.

Elle est liée aux principales directions du ministère par convention de mandat :

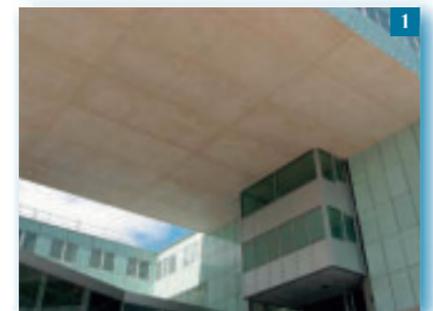
- > La direction de l'Administration pénitentiaire et la direction des services judiciaires qui sont affectataires des ouvrages ;
- > La direction de l'Administration générale et de l'équipement qui assume la responsabilité budgétaire des opérations et la tutelle technique de l'Agence.

### Les missions de l'Agence

L'AMOTMJ intervient dans la maîtrise d'ouvrage des opérations de :

#### > Construction

Exemples de construction : palais de justice de Pontoise et établissement pénitentiaire de Meaux Chauconin Neufmontiers (photos 1 et 2)



Palais de justice de Pontoise



Etablissement pénitentiaire de Meaux Chauconin Neufmontiers



Palais de Justice de Toulouse



Cour d'appel de Besançon



Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire



Maison d'arrêt de Fleury Mérogis. Détail : coupole classée élément remarquable du patrimoine du département de l'Essonne

## > Restructuration / extension

Exemples de restructuration et d'extension : palais de justice de Toulouse (photo 1), cour d'appel de Besançon (photo 2), Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (photo 3).

## > Rénovation

Exemple de rénovation : maison d'arrêt de Fleury Mérogis (photo 4).

## L'AMOTMJ peut mener également des missions d'aménagement, de maintenance, d'exploitation ou de réutilisation d'immeubles du ministère de la Justice.

## Autres missions

La Chancellerie peut confier à l'Agence la réalisation d'études préalables à ces opérations ou connexes à celles-ci.

Par ailleurs, l'Agence peut assurer à la demande et à titre onéreux pour le compte des collectivités territoriales, des prestations de même nature que celles définies plus haut.

Sa mission peut être étendue au profit des collectivités territoriales ou à leurs établissements publics.

L'Agence peut également se voir confier la réalisation d'études préalables à ces opérations de maîtrise d'ouvrage et éventuellement mettre en œuvre une activité de conseil à l'étranger après accord du garde des sceaux.

Le statut de l'Agence a été modifié par décret du 22 avril 2004 afin de lui confier deux nouvelles missions :

- > l'assistance technique, juridique, administrative et financière dans le champ de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure (LOPSI).
- > la gestion des personnes et moyens du nouvel établissement public du palais de justice de Paris, créé par décret du 18 février 2004 (<http://www.eppjp.justice.fr/>).

# Chiffres clés

## Nombre d'opérations au 31 décembre 2004

89 opérations immobilières dont :

- > 47 opérations concernant les opérations pénitentiaires
- > 42 opérations concernant les opérations sur les palais de justice

Les opérations sous couvert de convention de mandat représentent plus de 2 milliards d'euros.

### 10 conventions de mandat et études préalables au 31 décembre 2004, dont

- > sept en pénitentiaire (non compris les opérations de construction en partenariat public privé),
- > trois en judiciaire,
- > et une convention d'assistance de partenariat public privé (PPP) dans le cadre de la loi du 9 mars 2004 (article 205).

## Effectifs au 31 décembre 2004

66 personnes travaillent à l'Agence.

Les effectifs sont passés de 57 au début de l'année 2004 à 66 personnes en fin d'année 2004 :

- > 9 directeurs de programme,
- > 18 chefs de projet,
- > 15 assistants techniques et personnels de soutien administratifs.

## Les budgets de l'Agence en 2004

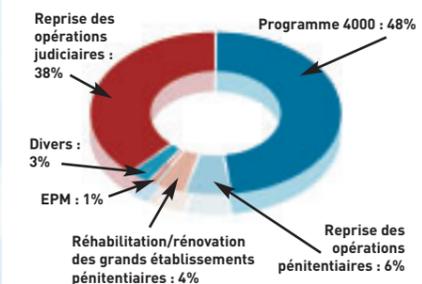
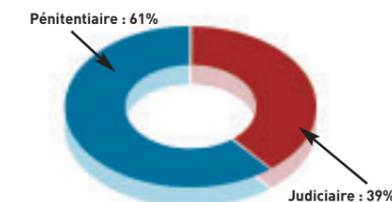
**Titre III : Fonctionnement : 7,6 M€ H.T. (dont gestion EPPJP)**

**Titre V : investissement**

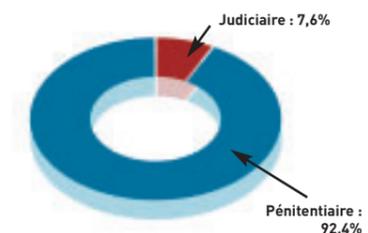
Autorisations de paiement / Crédits de paiement	Avant 2004	2004	Total
AP obtenues / opérations judiciaires	281 614 396 €	62 315 970 €	343 930 366 €
AP obtenues / opérations pénitentiaires	361 967 757 €	760 012 553 €	1 121 980 310 €
<b>TOTAL AP</b>	<b>643 582 153 €</b>	<b>822 328 523 €</b>	<b>1 465 910 676 €</b>
CP obtenus / opérations judiciaires	82 406 786 €	54 476 709 €	136 883 495 €
CP obtenus / opérations pénitentiaires	197 443 698 €	86 352 531 €	283 796 229 €
<b>TOTAL CP</b>	<b>279 850 484 €</b>	<b>140 829 240 €</b>	<b>420 679 724 €</b>

## Budget d'investissement 2004

Répartition de crédits de paiement obtenus : 140,8 M euros



Répartition d'autorisations de programme obtenues : 822,3 M euros



# Les conventions entre le ministère de la Justice et l'AMOTMJ

## Les conventions conclues entre le ministère et l'Agence et approuvées par le conseil d'administration

### 1) Conventions de mandat et d'études préalables

Les conventions de mandat sont au cœur du métier initial de l'Agence et sont aussi les plus nombreuses. En 2004, neuf conventions ont été conclues pour des opérations dont le programme ou le pré-programme est arrêté.

Elles recourent un nombre d'opérations très variables. La convention de mandat pour la reprise des opérations judiciaires concerne ainsi 27 opérations, contre 4 à 5 opérations en moyenne pour les autres conventions.

Deux conventions d'études préalables ont été par ailleurs confiées à l'AMOTMJ. Elles concernent des opérations identifiées qui nécessitent des études préalables, avant la prise de décision finale ou des ensembles d'opérations en projet pour lesquels une étude de prédéfinition est confiée à l'Agence :

- > une pour les opérations pénitentiaires (14 opérations, dont une est soldée),
- > une pour les opérations judiciaires (17 opérations).

Le montant des conventions au 31 décembre 2004 s'élevait à 1 973 005 606 €.

### 2) Convention pour la gestion du programme de Partenariat Public Privé (PPP)

Cette convention a été signée le 22 juillet 2004 et remplace la précédente convention signée le 14 mai 2004. Elle concerne le montage d'opérations sous le régime de baux, avec option d'achat sur des terrains dont les titulaires auront reçu une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'Etat (dispositif dit AOT/LOA). Le ministère confie à l'Agence la responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre de ce programme.

Dans un premier temps, les missions de l'Agence sont limitées à la préparation et à la gestion des procédures de mise en concurrence et de sélection relatives à l'attribution des conventions de bail, jusqu'à la proposition par l'Agence au ministère du choix des attributaires de contrat.

Les montants transférés à l'Agence s'élèvent à ce jour en autorisations de programme à 3,3 millions d'euros.

### 3) Protocole d'assistance du ministère de la Justice en vue des acquisitions foncières du programme de la loi d'orientation et de programmation de la Justice (LOPJ)

Ce protocole a été signé le 14 mai 2004. Il a pour objet de faciliter l'acquisition par le ministère des terrains sur lesquels seront implantés les établissements pénitentiaires prévus dans le cadre de la loi-programme pour la justice. L'Agence a en charge d'effectuer ou de faire effectuer par des prestataires publics ou privés l'ensemble des études, démarches, actions et procédures mentionnées par le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation en vue de l'acquisition des terrains nécessaires pour la réalisation du programme de construction prévu par la loi-programme.

### 4) Convention d'assistance pour la gestion immobilière du ministère de la Justice aux Antilles et en Guyane

Cette convention signée le 24 novembre 2004 (qui se substitue en l'élargissant à une précédente convention signée le 7 juillet 2004 pour la Guyane) permet une mutualisation des ressources de l'Agence et des directions du ministère de la Justice présentes aux Antilles et en Guyane.

L'Agence, outre les opérations qui lui sont confiées en responsabilité directe, via les conventions de mandat et d'études préalables, apportera une assistance technique et administrative aux services judiciaires et à l'Administration pénitentiaire pour la réalisation d'opérations qu'ils pilotent. Les missions correspondantes seront définies dans une annexe à la convention.

### 5) Convention pour la gestion des moyens de l'Etablissement Public du Palais de Justice de Paris (EPPJP)

Cette convention, signée le 14 mai 2004, a été prise en application de l'article 4-1 du décret modifié portant création de l'Agence. Cette convention prévoit que l'Agence gère les dépenses de l'EPPJP dans les limites prévues par le budget de cet établissement, lequel procède à des remboursements semestriels des dépenses effectivement constatées.

# Composition du conseil d'administration : 17 membres

## Président

Monsieur **Jean-Raphaël ALVENTOSA**,  
Conseiller maître à la Cour des Comptes (décret du 3 décembre 2001)

## Membres de droit (7) :

Le directeur de l'administration générale et de l'équipement ou son représentant (ministère de la Justice)  
Le directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant (ministère de la Justice)  
Le directeur des services judiciaires ou son représentant (ministère de la Justice)  
Le directeur du budget ou son représentant (ministère de l'Economie et des Finances)  
Le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction ou son représentant (ministère de l'Equipement)  
Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ou son représentant (ministère de la Santé)  
Le directeur général des collectivités locales ou son représentant (ministère de l'Intérieur)

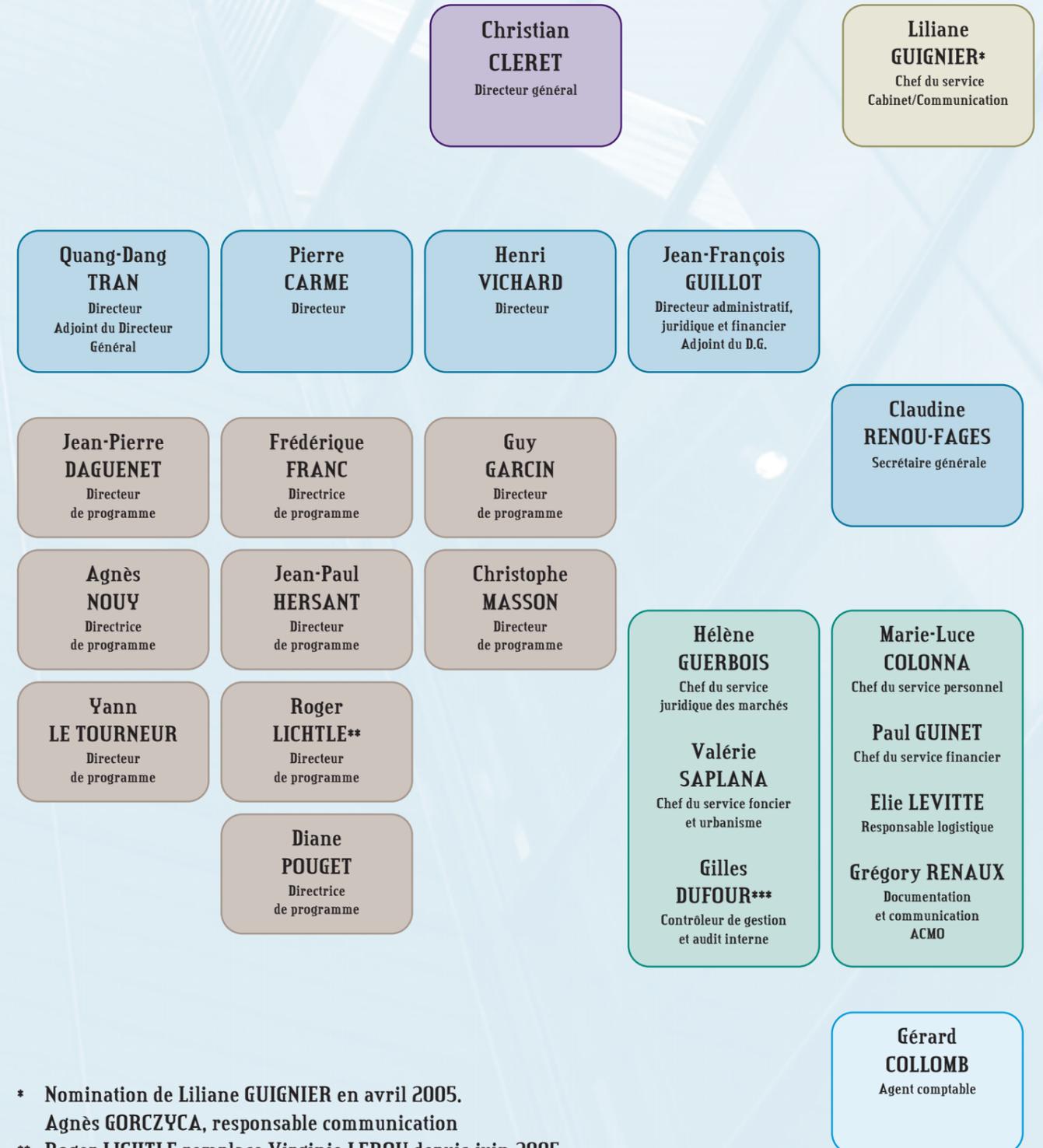
## Personnalités désignées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la Justice (7) :

Monsieur **Henri DESCLAUX**, procureur général près la cour d'appel de Versailles (arrêté du 3 décembre 2001) : démissionnaire pour cause de retraite  
Monsieur **René ELADARI**, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées (arrêté du 3 décembre 2001)  
Monsieur **Emmanuel LESUEUR DE GIVRY**, conseiller à la cour de cassation (arrêté du 3 décembre 2001)  
Monsieur **Jean-Charles TOULOUZE**, directeur régional des services pénitentiaires de Lille (arrêté du 28 octobre 2002)  
Monsieur **Didier MARSCHAL**, président du tribunal de grande instance de Créteil (arrêté du 3 décembre 2001)  
Monsieur **Alain OHREL**, ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire (arrêté du 2 mars 2004)  
Monsieur **Didier VOITURON**, directeur de la maison centrale de Poissy (arrêté du 3 décembre 2001)

## Représentants du personnel de l'agence élus dans les conditions fixées par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la justice (2) :

Monsieur **Patrick GUYOMARD**, directeur de programme  
Mademoiselle **Sandrine GAILLARD**, secrétaire

# L'organigramme



- \* Nomination de Liliane GUIGNIER en avril 2005.
- Agnès GORCZYCA, responsable communication
- \*\* Roger LICHTLE remplace Virginie LEROY depuis juin 2005
- \*\*\* Gilles DUFOUR remplace Thomas WAGNER depuis mai 2005

# Repères 2004

Février	Avril	Juillet	Août	Octobre	Novembre	Décembre
<p>Remise des clés de l'établissement pénitentiaire de Liancourt (Oise)</p> <p>Création de l'Établissement Public du Palais de Justice de Paris (EPPJP)</p>	<p>Création du service foncier et urbanisme de l'AMOTMJ</p> <p>Remise des clés de l'établissement pénitentiaire de la Farlède (Var)</p>	<p>Remise des clés du centre pénitentiaire de Meaux Chauconin Neufmontiers (Seine et Marne)</p> <p>Remise des clés du palais de justice de Pontoise (1<sup>ère</sup> tranche des travaux)</p> <p>Lancement du premier appel d'offres en PPP de 4 établissements pénitentiaires</p>	<p>Désignation des groupements qui réaliseront les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM)</p>	<p>Notification des marchés pour les EPM</p>	<p>Diffusion du dossier de consultation aux opérateurs pour les établissements pénitentiaires pour majeurs (lot conception/ construction et PPP)</p>	<p>Tenue de deux jurys : maisons centrales et maison d'arrêt de la Réunion</p> <p>Remise des clés de l'établissement pénitentiaire de Sequedin (Nord)</p> <p>Notification du marché de travaux relatif à l'extension du palais de justice de Toulouse</p> <p>Notification du marché de travaux pour la construction des palais de justice d'Avesnes sur Helpe et de Thonon les Bains</p>

# Activités opérationnelles de l'AMOTMJ

Principal service constructeur du ministère de la Justice,  
l'AMOTMJ a pour mission de construire, de rénover et de  
réhabiliter les palais de justice et les établissements  
pénitentiaires en France métropolitaine  
et dans les départements et territoires d'outre-mer.

## Les opérations pénitentiaires

### Construire, rénover, améliorer les établissements pénitentiaires

L'année 2004 a été celle du lancement opérationnel des procédures d'appel d'offres de plusieurs programmes pénitentiaires de la Loi d'Orientation et de la Programmation pour la Justice (LOPJ) du 9 septembre 2002. Elle est ainsi la concrétisation de deux années de préparation, 2002 et 2003, consacrées aux recherches foncières et à la définition des programmes.



P. Carme, directeur

Le programme de construction annoncé fin 2002 par Dominique Perben, garde des sceaux, ministre de la Justice, prévoit 13 200 places nouvelles.

Il regroupe :

- le programme de construction de 11 000 places ;
- compte tenu de son faible niveau d'avancement, la reprise du programme de 1 800 places dont le lancement des premières études et du financement est antérieur à la loi ;
- le programme des établissements pénitentiaires pour mineurs prévu par la loi de programme (400 places).

### Etablissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)

Au premier rang des priorités du programme pénitentiaire de la LOPJ, les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM) ont fait l'objet d'une attribution des marchés de conception-réalisation en octobre 2004, au terme d'une procédure qui a mobilisé une large concurrence.

L'année 2004 a été un tournant décisif pour le projet de construction de sept EPM.

En juillet 2004, au terme d'une large consultation de groupements de concepteurs et de constructeurs, qui a suscité 12 projets candidats, le ministère de la Justice et l'AMOTMJ ont retenu deux groupements attributaires des marchés :

- > Le groupement Dumez, associé à l'architecte Pierre Vurpas et au bureau technique Technip TPS, qui réalisera les établissements de Quiévrechain (Valenciennes), Chauconin (Meaux), Meyzieu (Lyon).
- > Le groupement Léon Grosse, associé à l'architecte Adrien Fainsilber, qui réalisera les établissements de Lavour (Tarn), Porcheville (Yvelines), Orvault (Nantes) et Marseille.



Perspective d'entrée - EPM de Meyzieu  
Groupement Dumez, architecte P. Vurpas



Perspective d'entrée - EPM de Lavour  
Groupement Léon Grosse et architecte A. Fainsilber

L'année 2004 a été également celle du lancement des procédures d'acquisition foncière, sur l'ensemble des sept sites. L'ensemble des dossiers d'enquête d'utilité publique et/ou de mise en compatibilité des documents d'urbanisme a été achevé, sur les sites le nécessitant, et l'ouverture des procédures correspondantes a été réalisée en 2004 par les préfetures.



De gche à dte : A. Anache, C. Brault, D. Pouget, H. Ducroq, J. Dessertine

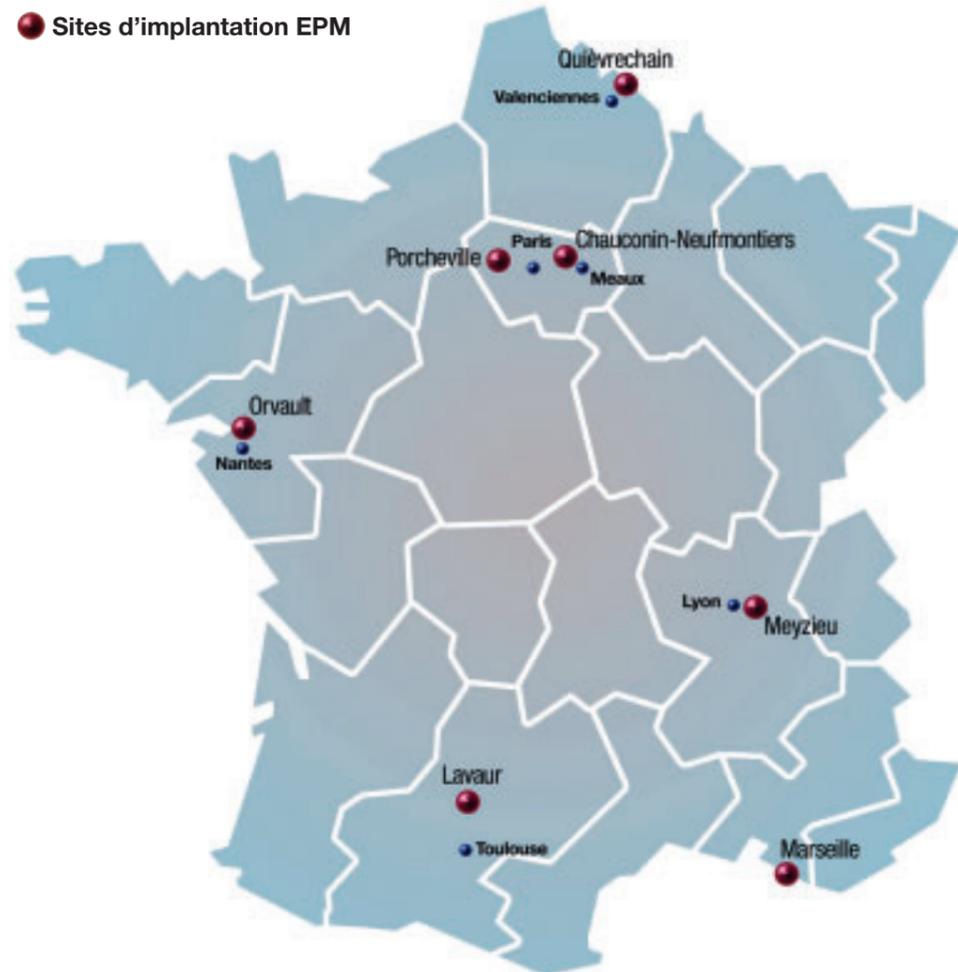
La notification de ces marchés a été réalisée le 1<sup>er</sup> octobre 2004, dans le strict respect du calendrier annoncé par l'Agence. Pour tenir compte de l'évolution des index de prix, le Coût Final Estimé (CFE) de la convention de mandat a été modifié par avenant, après accord du mandant, et approuvé le 4 novembre 2004.

Durant la consultation, le jury a pu examiner douze projets, d'une organisation et d'une écriture architecturale très variées, ce qui montre que le concept Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), par les spécificités et innovations qu'il comporte par rapport à des établissements pénitentiaires classiques, a pu donner lieu à une grande diversité de traductions architecturales et symboliques.

Les deux projets retenus (P. Vurpas, A. Fainsilber) bien que très différents dans l'organisation des fonctions à l'intérieur de l'établissement, ont deux grands points communs : une conception où les hébergements sont adossés à l'enceinte, effaçant ainsi la perception du mur d'enceinte pour les mineurs détenus depuis l'intérieur, et un grand espace central regroupant le terrain de sport et des espaces verts.

La livraison du programme EPM devrait intervenir entre fin 2006 et mi-2007

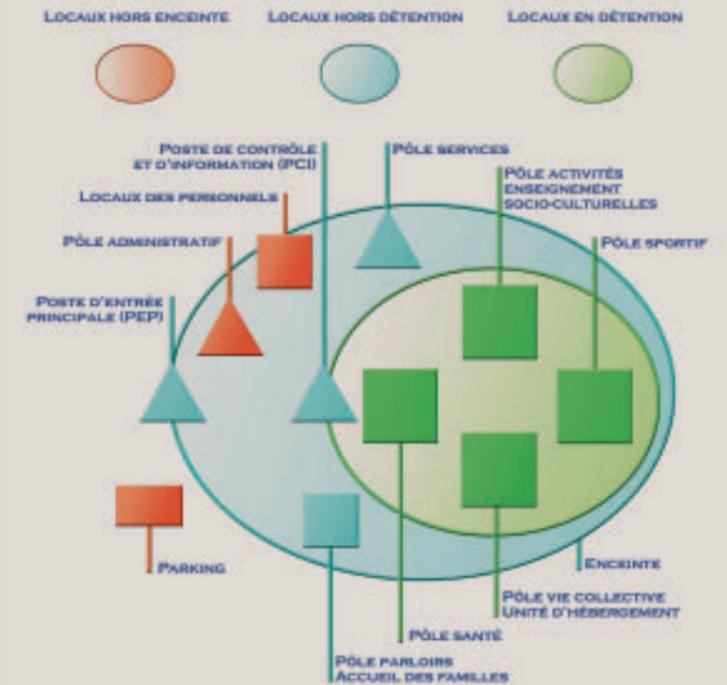
#### ● Sites d'implantation EPM



#### Etablissements pour mineurs

D'un concept tout à fait nouveau instauré par la LOPJ, conciliant sanction et éducation, les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM) sont fondés sur une intense action éducative, un encadrement renforcé et un suivi individuel des mineurs. Ces caractéristiques ont déterminé leur programme fonctionnel et leur traduction architecturale. Organisés en différents pôles (pôles éducatif, sportif, santé) et en unités hébergement de petite taille afin de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, les EPM doivent également être conçus pour optimiser l'environnement de travail pour le personnel et les conditions de détention.

La recherche de la luminosité, le confort acoustique et thermique, et le soin apporté au traitement de l'accessibilité aux handicapés, qu'ils soient détenus ou visiteurs, sont prégnants dans la conception.



#### Maisons centrales et centres de semi-liberté

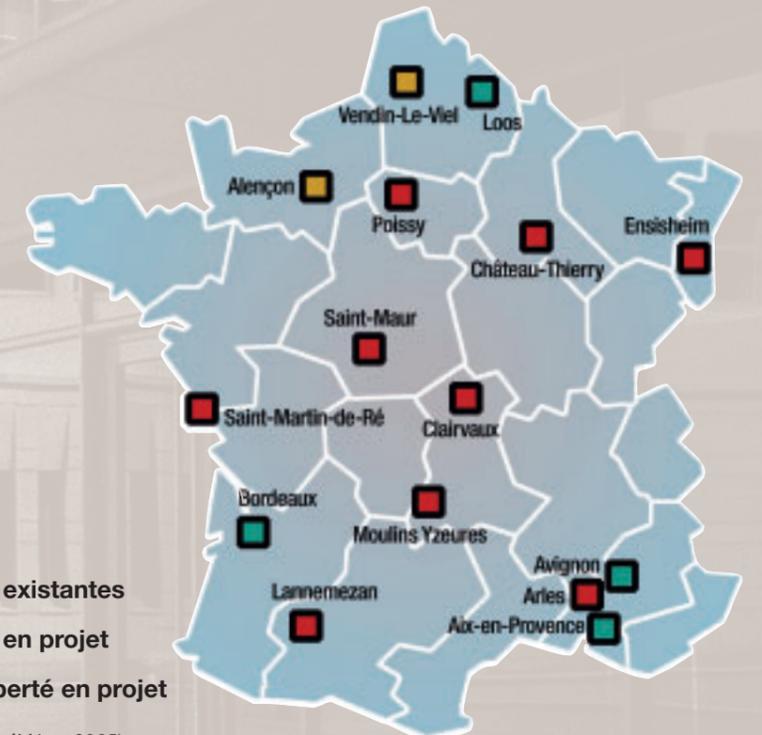
Deux autres programmes de la LOPJ d'un concept novateur :

- > les maisons centrales (Vendin-le-Vieil, Condé-sur-Sarthe),
- > les Centres de Semi Liberté (Avignon, Bordeaux Gradignan, Loos, Aix Luyens).

Ces programmes ont fait l'objet d'appels d'offres conception-réalisation menés et analysés au cours de l'année 2004.

- Maisons centrales existantes
- Maisons centrales en projet
- Centres de semi liberté en projet

(choix du site d'Avignon validé en 2005)



## Etablissements pénitentiaires pour majeurs

Les 18 établissements pour majeurs, qui constituent le volet quantitativement le plus important de la LOPI (8 900 places), ont également été lancés en consultation en 2004 pour une partie significative d'entre eux. Ces établissements devaient initialement être menés selon des procédures nouvelles de Partenariat Public Privé (PPP).

Toutefois, afin d'optimiser le nombre d'établissements livrables en 2008, en fonction des priorités de l'Administration pénitentiaire et des possibilités foncières, le ministère de la Justice a demandé à l'Agence de lancer concomitamment :

- > trois établissements en maîtrise d'ouvrage publique selon les modalités de conception-réalisation (Bourg-en-Bresse, Rennes, Mont-de-Marsan),
- > quatre établissements en partenariat public privé selon les modalités d'AOT-LOA (Béziers, Roanne, Nancy, Lyon-Corbas).

Ces deux consultations ont été lancées fin juillet 2004.

## Autres opérations pénitentiaires

Deux derniers volets du programme LOPI ont été confiés à l'Agence en 2004 en études : d'une part la programmation des « nouveaux concepts » – centres de détention / pénitentiaires à sécurité allégée (CDSA/CPSA) – et d'autre part un renforcement du portefeuille d'opérations dans les départements et territoires d'outre-mer, notamment : extension des centres pénitentiaires de Ducos (Martinique), de Faa'a (Polynésie), Majicavo (Mayotte).

La mise en œuvre des programmes de la LOPI a donc fortement marqué l'activité opérationnelle pénitentiaire de l'Agence. Mais parallèlement, l'Agence s'est fortement mobilisée en 2004 pour achever la mise en œuvre de programmes antérieurs et pour préparer la mise en chantier d'importants programmes de rénovation.

Ainsi, l'Agence a poursuivi parallèlement les études de maîtrise d'œuvre du programme de rénovation des grands établissements décidé en 2000, en particulier Fleury-Mérogis et Marseille les Baumettes, afin de préparer le lancement des travaux fin 2004 et en 2005. Par ailleurs, l'Administration pénitentiaire a confié à l'Agence la rénovation de la maison centrale d'Arles.

Enfin, 2004 a été le point d'orgue de la réalisation du programme pénitentiaire « 4000 », avec quatre établissements livrés sur six : Liancourt, La Farlède, Chauconin, Sequedin.

**L'année 2004 aura donc été une année de très forte activité de l'Agence sur le volet pénitentiaire, avec une multiplicité croissante des opérations, des champs d'intervention, et des modalités de réalisation.**

## Opérations livrées en 2004

### Livraison des derniers établissements du programme « 4000 »

C'est au cours de l'année 2004, soit six ans après l'engagement du programme pénitentiaire que les quatre derniers établissements ont été construits : Liancourt (février 2004), La Farlède (avril 2004), Chauconin-Neufmontiers (juillet 2004), Sequedin (décembre 2004).

La réalisation du programme s'est faite dans le respect des engagements du mandat pris par l'Agence, en termes de délais et de coût. Ainsi pour le volet « 4000B », la clôture des marchés s'est accompagnée d'un solde positif sur l'enveloppe budgétaire du mandat.

### Programme 4000

Décidé en 1994 par Pierre Méhaignerie mais mis en œuvre seulement en 1998, le programme dit « 4000 » consiste en la construction de six établissements pénitentiaires de 600 places.

La conception de ces établissements a marqué une évolution notable par rapport à la génération précédente de prisons.

L'architecture claire, lisible, le soin apporté au traitement des quartiers de détention, et les équipements qui dotent les établissements du programme « 4000 », contribuent à un cadre de vie et de travail de qualité, marquant une évolution sensible par rapport à la génération précédente de prisons du programme 13 000 (1986-1992).

Pour mémoire, le programme 4000, d'un montant de 290 M€ environ, comporte deux lots confiés respectivement aux groupements Eiffage/G.Autran et Quille-DV/Architecture-Studio :

- > 4000 A : établissements de Seysses (en Haute-Garonne), du Pontet (dans le Vaucluse) et de Sequedin (dans le département du Nord) ;
- > 4000 B : établissements de Liancourt (Oise), La Farlède (Var) et Meaux-Chauconin-Neufmontiers (Seine et Marne).

### Liancourt (Oise)

Premier établissement de la seconde phase du programme 4000 à être construit, l'établissement de Liancourt comprend un centre de détention, une maison d'arrêt, un quartier pour mineurs. Sa capacité d'accueil est de 616 places.

La livraison a été effectuée en février 2004.



Christian Cléret, directeur général de l'AMOTMJ remet la clé symbolique de l'établissement de Liancourt à Patrice Molle, directeur de l'Administration pénitentiaire, en présence de Nicole Guedj, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers.



Remise des clés du centre pénitentiaire de la Farlède à Dominique Perben, garde des sceaux, ministre de la Justice, par Christian Cléret, directeur général de l'AMOTMJ.

### La Farlède (Var)

C'est le deuxième établissement du « programme 4000 B » à être livré en avril 2004. L'accueil des familles a fait l'objet d'attention particulière. Un espace jeux pour les enfants venant visiter un parent détenu et un local parents - enfants sont ainsi prévus.

### Chauconin-Neufmontiers (Seine et Marne)

Livré en juillet 2004, cet établissement pénitentiaire est la dernière réalisation du « programme 4000 B ». Les bâtiments et leur enceinte ont été conçus afin qu'ils s'intègrent au mieux au paysage.



Vue extérieure de l'établissement pénitentiaire de Meaux Chauconin Neufmontiers



Cérémonie de remise des clés à la nouvelle maison d'arrêt de Lille - structure de Sequedin en décembre 2004. Le programme «4000 A» a été piloté par Robert Grün, directeur de programme de l'AMOTMJ.

### Sequedin (Nord)

La maison d'arrêt de Lille-structure de Sequedin, est le dernier établissement du programme 4000 et plus précisément du « 4000 A », à être livré par l'AMOTMJ.

La remise des clés à l'Administration pénitentiaire a eu lieu en décembre 2004.

## Opérations en cours de travaux

### Extension de l'ENAP

L'extension de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) a été décidée fin 2002, pour permettre de répondre à un accroissement significatif des recrutements de fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire d'ici 2007.

La réalisation dans des délais courts de l'opération était déterminante pour la mise en œuvre de l'ensemble des programmes de la LOPI.

#### Calendrier

- 2002 : Décision de l'opération d'extension de l'ENAP
- 2003 : Etudes
- 2004 : Début des travaux
- 2005 : Principaux travaux achevés en janvier et mise en service



### Fleury-Mérogis

Au sein du programme de rénovation des grands établissements pénitentiaires (Fleury, Baumettes, Santé, Fresnes), Fleury-Mérogis occupe une place toute particulière tant par son avancement que par sa complexité.

Mis en service en 1968, le plus grand centre pénitentiaire d'Europe avec ses 3 205 places nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

Dotée d'un budget recadré en 2003 à 380 M€, l'opération comporte six maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes : réfection des installations électriques, réfection des voiries et réseaux, bâtiments d'hébergement, bâtiments centraux, accueils familles, rénovation du mess.

Si l'année 2003 a été consacrée pour l'essentiel au déroulement des études de maîtrise d'œuvre et à l'exécution des travaux de réfection des installations électriques, l'année 2004 a été marquée par l'aboutissement des études de conception et le lancement de plusieurs appels d'offres travaux.



Projet lauréat de la rénovation : extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes



De gche à dte : P. Eloi, J.-P. Hersant, M.-C. Chabert, A. Borde, J. Liou

### Lancement d'appels d'offres travaux de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis :

- > Réseaux électriques principaux : en cours de travaux.
- > Réfection des voiries, réseaux : appels d'offres travaux en 2004, notification des travaux janvier 2005.
- > Rénovation des bâtiments d'hébergement : développement des études de conception en 2004 jusqu'au stade du Dossier de Consultation des Entreprises, en vue du lancement des appels d'offres travaux début 2005.
- > Rénovation des bâtiments centraux A, B, C : développement des études de conception en 2004 (jusqu'à l'Avant Projet Détaillé).
- > Bâtiments d'accueil familles : achèvement des études de conception en 2004, lancement des appels d'offres travaux. Le marché de travaux devait être notifié fin 2004.
- > Rénovation du mess : achèvement des études de conception en 2004, procédures d'appel d'offres travaux menées, et notification des travaux en octobre 2004. Les travaux ont démarré depuis décembre 2004.

Répondant à une demande urgente, les études relatives à la création de places d'hébergement supplémentaires ont été menées par l'AMOTMJ en 2004.

La décision a été prise en 2003 d'augmenter la capacité par la remise en état des cellules insalubres et la création d'un nouveau bâtiment d'hébergement préfabriqué.

Les appels d'offres ont été lancés en 2004, et la notification des marchés d'étude pour la rédaction du programme est intervenue en décembre 2004.



Une des principales actions visant l'amélioration de l'accueil des familles est la construction de trois bâtiments d'accueil des familles à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

## Opérations en cours d'études de conception

### Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM)

Après une intense activité au printemps 2004 pour l'analyse et la sélection des projets proposés à la consultation, l'Agence a notifié les marchés conception-réalisation le 1<sup>er</sup> octobre 2004, dans le respect du calendrier annoncé. Les deux groupements attributaires sont respectivement Dumez/P. Vurpas (pour trois établissements) et Léon Grosse / A. Fainsilber (pour quatre établissements).

Les études de conception ont démarré depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Les permis de construire seront déposés au premier trimestre 2005.

### Maison d'arrêt de la Réunion

Relancé sur le nouveau site de Domenjod en 2003, le projet de maison d'arrêt de la Réunion franchit en 2004 une étape décisive. La consultation des équipes concepteurs/constructeurs a été menée au cours de l'année. Quatre projets sont en concurrence. L'attribution du marché et le démarrage des études devraient intervenir début 2005.

Parallèlement, l'enquête d'utilité publique préalable à l'acquisition des terrains par expropriation, lancée en décembre 2003, s'est déroulée dans de bonnes conditions au premier semestre 2004.

### Lancement de trois consultations pour des programmes pénitentiaires de la LOPJ : maisons centrales, centres de semi-liberté, établissements pénitentiaires pour majeurs de Bourg-en-Bresse, Rennes, Mont-de-Marsan.

Après une phase de définition des concepts et de programmation fonctionnelle et technique, menée en 2003, l'Agence a lancé au cours de l'année 2004 trois importants appels d'offres :

- > Deux maisons centrales (Pacé/Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil) : d'une conception novatrice, les maisons centrales doivent constituer l'échelon ultime de surveillance des détenus dangereux et ayant à purger de longues peines. Huit groupements sont en concurrence.
- > Trois centres de semi-liberté Bordeaux Gradignan, Loos, Aix Luynes.

Ces projets confiés à l'Agence début 2004, sont fondés sur un concept nouveau, mais à l'inverse, peu sécuritaire puisque destiné à des détenus en régime de semi-liberté. La mise en œuvre rapide des procédures a été possible notamment en raison de l'implantation sur des terrains appartenant déjà à l'Administration pénitentiaire. La consultation de concepteurs-constructeurs lancée en février 2004 a permis de mettre en concurrence trois projets différents.

### **Etablissements pénitentiaires de Bourg-en-Bresse, Rennes, Mont-de-Marsan**

Ces trois établissements font partie du programme de 8 900 places pour majeurs prévus par la LOPJ. Le lancement de ces trois opérations en maîtrise d'ouvrage publique, décidé par le ministère au printemps 2004, doit permettre d'optimiser le nombre d'établissements livrables pour l'administration pénitentiaire en 2008.

Ces établissements reprennent en grande partie les spécifications fonctionnelles et techniques de ceux du programme « 4000 », en les rationalisant et en les optimisant économiquement. L'objectif en effet est de marquer une certaine économie d'échelle par rapport au programme 4000, et de maîtriser le coût à la place des établissements.

La consultation, sur ces bases, a été lancée fin juillet 2004. Cinq groupements sont actuellement en concurrence.



Vue du 55 rue de la Santé  
Esquisse concours SCP Quere et Vaughan / M. Mimram

### **Maison d'arrêt de la Santé**

Construite en 1867, la maison d'arrêt de la Santé héberge 1 300 détenus. Les études en vue de la rénovation complète de cet établissement, dont le maintien dans Paris intra-muros est une nécessité pour l'Administration pénitentiaire, ont débuté en 2003.

Pour cette opération annexe à l'opération principale de rénovation de la maison d'arrêt de la Santé, les études de maîtrise d'œuvre sont en voie d'achèvement. Le permis de construire, déposé au cours de l'année 2004, devrait être obtenu début 2005 après cession au ministère de la Justice d'une bande de terrain manquante.

Le projet comporte des bureaux de formation, des locaux syndicaux et un logement de fonction.



Centre pénitentiaire Les Baumettes à Marseille

### **Centre pénitentiaire de Marseille les Baumettes**

La rénovation des Baumettes est, au sein du programme de rénovation des grands établissements, l'une des opérations les plus avancées après Fleury-Mérogis.

L'établissement, mis en service en 1940, nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel. Tous les corps d'état des bâtiments ainsi que les espaces extérieurs doivent faire l'objet d'une réflexion systématique.

L'Agence a poursuivi en 2004 d'une part les études de conception de l'opération de rénovation, et d'autre part celles relatives à la construction d'un bâtiment neuf pour le mess, les locaux syndicaux et les chambres d'accueil.

Fin 2004, les premières ont été développées jusqu'au stade du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), pour les opérations de sécurisation de la périphérie du site, permettant ainsi le lancement des appels d'offres travaux début 2005.

## **Opérations en cours d'études préalables**

### **CDSA/CPSA**

L'AMOTMJ a été mandatée en mai 2003 pour élaborer la programmation des Centres de Détention (ou Pénitentiaires) à Sécurité Allégée, qui doivent constituer une partie importante des 2 000 places du programme LOPJ destinées à de « nouveaux concepts » de détention. Ces établissements, qui seraient destinés notamment à des détenus avec un court reliquat de peine, et dotés d'infrastructures de préparation à la réinsertion, doivent trouver une place et une vocation toutes particulières au sein de la typologie actuelle des établissements pénitentiaires.

### **Centre pénitentiaire d'Ajaccio**

Dans le cadre du programme de 8 900 places pour majeurs de la LOPJ, l'Agence a élaboré la programmation du centre pénitentiaire d'Ajaccio.

La particularité du programme pour majeurs est de contribuer à une meilleure réinsertion des détenus par un rapprochement des familles et le renforcement du lien familial.

L'Agence a, auparavant, procédé aux recherches foncières de 2002 à 2003, et étudié la faisabilité de six sites présélectionnés sur les communes d'Ajaccio, Afa et Sarrola-Carcopino. Le terrain d'implantation de l'établissement, décidé par le garde des sceaux en novembre 2004, est situé sur le territoire de la commune de Sarrola-Carcopino au nord d'Ajaccio dans la zone d'activités de Baléone.

### **Centre pénitentiaire de Basse-Terre (Guadeloupe)**

Le projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans la périphérie de la ville de Basse-Terre a été décidé dès 2003.

Plusieurs sites ont été identifiés à cet effet et ont fait l'objet d'études préalables. L'Agence a achevé en 2004 la programmation du projet et les études préalables relatives au terrain dit Saint-Jean-de-Bosco, sur la commune de Gourbeyre. Compte tenu des contraintes très lourdes qui grèvent ce site et des surcoûts générés, le ministère de la Justice a pris la décision d'abandonner ce terrain et de demander au préfet de la Guadeloupe de reprendre les recherches foncières, sur la base d'un programme de moindre capacité (350 détenus).

### **Extension de capacité du centre pénitentiaire de Ducos (Martinique)**

L'Agence a été mandatée en juillet 2004 pour étudier la réalisation de deux opérations d'extension de capacité de l'actuel centre pénitentiaire de Ducos.

Au terme d'une étude de programmation et de faisabilité, l'AMOTMJ a défini avec l'Administration pénitentiaire une première opération intra-muros de transformation d'une partie des ateliers en 80 places d'hébergement. La consultation de concepteurs et de constructeurs pour cette dernière a été lancée fin 2004.



De gche à dte : P. Eloi, J.-P. Daguénet, C. Erbey



H. Vichard (Directeur)



G. Garcin (Directeur de programme PPP)



C. Masson (Directeur de programme PPP)



D. Liffan (chef de projet PPP)



S. Lett (chef de projet PPP)

## Contrats de Partenariat Public Privé

En 2004, l'Agence a mis en œuvre le partenariat public privé appliqué au domaine pénitentiaire, en participant à l'élaboration du cadre institutionnel de ces projets, et en lançant la première procédure correspondante sous le régime AOT-LOA. Cette procédure concerne les quatre sites de Béziers, Lyon, Nancy et Roanne, pour une capacité totale de 2 790 places de détention.

Sur le plan institutionnel, l'action de l'AMOTMJ a été triple :

- > Elle a d'abord contribué à conforter le cadre réglementaire AOT-LOA en conduisant la transcription des nouvelles directives européennes de mars 2004 en matière de marchés publics dans le décret d'application de la LOPSI (essentiellement via l'introduction du dialogue compétitif), et en y insérant également davantage de flexibilité relativement à la maîtrise foncière ;
- > Elle a obtenu du ministère de la Justice de pouvoir conduire les procédures AOT-LOA pénitentiaires dans une capacité polyvalente, en faisant voter dans le cadre de la loi du 9 mars 2004 (loi Perben 2) un article étendant ses compétences à ce domaine, relayé par une convention entre le Ministère et l'Agence datée du 7 juillet 2004 ;
- > Enfin, porteuse de son expertise en la matière, elle est intervenue dans les débats de place sur l'édification de l'outil contrats de partenariat (ordonnance, décrets, guide des bonnes pratiques).

Sur le plan opérationnel, s'appuyant sur le cadre institutionnel ainsi dégagé, l'AMOTMJ a d'abord confirmé la pertinence du transfert de la maîtrise d'ouvrage privée dans un cadre AOT-LOA en réalisant en particulier l'évaluation préalable et comparative de ces projets par rapport à la maîtrise d'ouvrage publique. Elle a fait partager ces travaux de faisabilité au niveau interministériel, compte tenu notamment de l'expérience du ministère des Finances en la matière.

Sur la base de la disponibilité foncière et des réflexions de l'équipe projet de l'Agence en matière d'allotissement, il a été décidé par le ministère de la Justice de lancer une première consultation pour quatre centres fin juillet. L'envoi du dossier consultatif a été transmis aux groupements admis au dialogue fin novembre. A l'occasion de la préparation de ce dossier, l'Agence a été conduite à identifier les zones de dé-prescription dans les cahiers des charges traditionnels pénitentiaires résultant du transfert de la maîtrise d'ouvrage, et à formuler les bases d'un paiement performantiel du service rendu, plus détaillé que la pratique habituelle en gestion déléguée.

Les contrats de partenariat public privé sont passés par une collectivité publique. Il est ainsi confié à un opérateur privé un certain nombre de tâches telles que la conception, la construction, le financement ou l'exploitation. Ces contrats ont déjà été largement utilisés sous des formes variables dans nombre de pays européens (Royaume-Uni, Pays-Bas, Irlande, Portugal). En France même, ils ont connu un fort développement à travers des modalités particulières, où la recette de tiers vient compléter un financement public par subvention plus ou moins importante (cas des concessions de travaux publics d'autoroutes, délégations de service public dans le domaine de l'eau). A travers des outils juridiques divers (LOPSI, ordonnance PPP, ordonnance Santé), ils concourent tous à solliciter dans la durée l'expertise du secteur privé pour la prise en charge de ces tâches, tout en autorisant la partie publique à se consacrer sur ses tâches prioritaires, et en lui offrant un outil performant en matière de commande publique selon une logique de coût complet. Le partenariat public privé offre par ailleurs une flexibilité budgétaire accrue, en permettant la réalisation groupée d'investissements qui devraient être planifiés autrement. Les principaux bénéfices attendus de ces projets se situent d'abord dans le raccourcissement des délais de mise en œuvre des projets, par la consolidation en une consultation d'étapes préalablement distinctes et la mise en œuvre de la logique d'optimisation du coût complet. Pour le ministère de la Justice, qui a été pionnier dans le domaine de l'ingénierie contractuelle publique, il s'engage dans le domaine du partenariat avec le secteur privé, pour un meilleur exercice de son cœur de métier.

## Activités du service foncier et urbanisme

Après une phase de prospection et d'expertise foncière au cours de l'année précédente (75 % des terrains choisis ou validés par le ministre de la Justice pour la réalisation du programme pénitentiaire pour mineurs et majeurs défini par la LOPI), l'année 2004 a vu l'achèvement de cette phase à l'exception toutefois du projet d'établissement pénitentiaire pour majeurs d'Ile-de-France dont les terrains potentiels sont en cours de recensement.

Depuis le début de l'année, ont été réalisés les études préalables et les dossiers nécessaires à la mise en œuvre des procédures d'urbanisme et d'acquisition foncière des terrains privés, préalablement à la réalisation des projets les plus urgents : établissements pénitentiaires pour mineurs, établissements pénitentiaires pour majeurs réalisés en conception-construction et premier lot des établissements réalisés dans le cadre d'un partenariat public privé. Pour ces terrains privés, les négociations amiables sont privilégiées mais les procédures d'expropriation sont envisagées et seront mises en œuvre en cas d'échec de la phase amiable.

En avril puis en octobre 2004, deux réunions dédiées aux acquisitions foncières se sont tenues sous la présidence du ministre de la Justice en présence des préfets de région et de départements qui ont été sensibilisés au bon déroulement des procédures d'acquisition foncière.

Pour ce qui est des terrains publics, la plupart des emprises foncières définitives ont été délimitées et les négociations amiables ont été engagées. Ainsi, le site de Béziers a rejoint le patrimoine du ministère de la Justice en septembre 2004 et s'insère dans le lot des établissements pour majeurs réalisés en PPP.

Pour mener à bien ce vaste programme d'acquisitions foncières dont les principaux résultats devraient intervenir en 2005, l'Agence, mandatée par le ministère de la Justice, a mis en place un service foncier et urbanisme dès le mois de mai 2004. Sa vocation, outre la coordination des nombreux interlocuteurs concernés par les procédures d'acquisition, est de servir d'appui et de conseil aux équipes de projets de l'Agence dans le domaine juridique et de l'urbanisme réglementaire.

Ce service placé sous l'autorité du directeur adjoint des affaires administratives, juridiques et financières de l'Agence se compose d'un chef de service, urbaniste de formation et d'un adjoint.

Dans ces deux domaines, le service foncier et urbanisme s'est entouré de cabinets conseil spécialisés qui apportent leur expertise aux équipes de projet et à la direction générale.

Deux prestataires spécialisés dans le domaine foncier ont été choisis après mise en concurrence pour réaliser l'ensemble des tâches afférentes aux procédures d'acquisition sur seize terrains groupés en quatre lots (Nord, Centre ouest, Sud, Sud est).

Les services fonciers relevant des services fiscaux départementaux en application du décret du 12 juillet 1967 sont en charge de huit terrains et traitent directement de la procédure complète d'acquisition.

Des référents ont été désignés par la direction générale des impôts du MINEFI et constituent un relais utile pour l'accomplissement des procédures réglementaires.

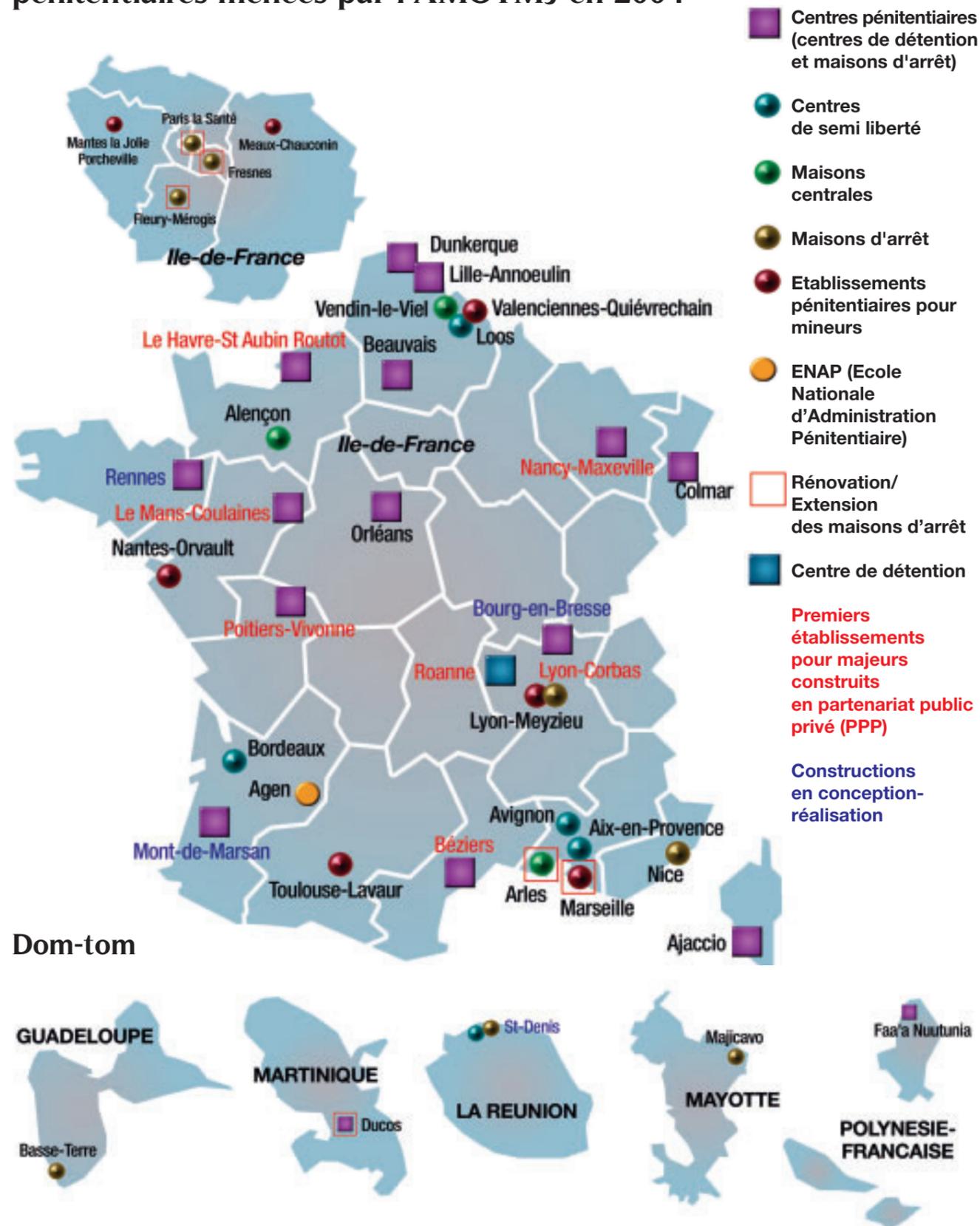


V. Saplan (chef de service foncier et urbanisme)



C. Kukolj (assistante foncier)

## Opérations de construction et de rénovation pénitentiaires menées par l'AMOTMJ en 2004 \*



## Les opérations judiciaires

Assurer le bon fonctionnement de la justice passe par l'amélioration des conditions de travail et d'accueil dans les palais de justice.

### Opérations livrées en 2004

#### Pontoise

Le nouveau palais de justice de Pontoise, conçu par l'architecte Henri Ciriani, a été mis en chantier en juillet 2003. La décision d'engager cette opération remonte à 1996, suite aux conclusions du schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire du département du Val-d'Oise de 1992. Avec ce nouveau palais de justice, regroupant l'ensemble des juridictions (cour d'assises, tribunal de grande instance, tribunal d'instance, tribunal de commerce, conseil des Prud'hommes), les objectifs du ministère sont de rationaliser et d'améliorer le fonctionnement de la justice, d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des justiciables, et enfin de rechercher des économies de fonctionnement.



D. Tran, directeur adjoint du directeur général

Situé à l'emplacement de l'ancienne maison d'arrêt et faisant face au centre ville historique, le palais de justice occupe un terrain présentant un dénivelé important. Compte tenu de son exigüité, la réalisation du projet s'effectue en deux tranches : la première, au nord, accueillera le tribunal de grande instance ; la deuxième, au sud, abritera notamment le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil des Prud'hommes.

La première tranche des travaux a été livrée en juillet 2004. Les travaux de la deuxième tranche se sont activement poursuivis en 2004, et devraient être achevés au printemps 2005.



\* En études préalables ou sous convention de mandat



Besançon

## Opérations en cours de travaux

### Besançon

La phase de restructuration de la cour d'appel de Besançon constitue la deuxième tranche de travaux de cette opération, dont la première tranche (extension neuve du palais, qui accueille le tribunal d'instance et le tribunal de commerce) a été livrée en février 2003.

Engagée en octobre 2003, la restructuration de l'ancien Parlement de Franche Comté, qui possède de nombreux espaces classés monuments historiques, s'est activement poursuivie au cours de l'année 2004. C'est ainsi que les travaux ont été quasiment achevés, fin 2004.

La livraison de la deuxième tranche est prévue en février 2005.

### Thonon-les-Bains

Démarrée en 1999, l'opération d'extension du palais de justice de Thonon-les-Bains a connu de nombreux aléas : changement de maître d'œuvre, reprise complète des études en septembre 2002, appel d'offres infructueux au cours de l'année 2004 nécessitant une négociation.

C'est finalement en novembre 2004 que le marché de travaux a été notifié. Les juridictions devraient pouvoir s'installer dans leurs nouveaux locaux début 2007.



Thonon-les-Bains



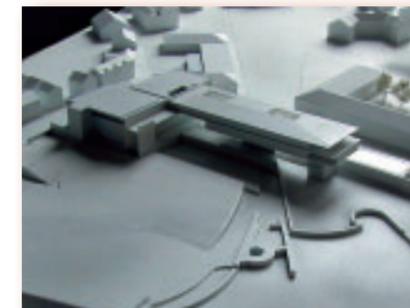
De gche à dte : D. Tournier, Ph. Rozier, P. Carme, C. Gérard

### Avesnes-sur-Helpe

Après la relance de l'opération en 2002, le développement des études de conception a occupé une majeure partie de l'année 2003.

L'AMOTMJ s'est employée en 2004 à achever ces études et à mener à bien les procédures d'appel d'offres travaux.

Le marché de travaux a été notifié en décembre 2004.



Avesnes-sur-Helpe

### Narbonne

Etudié dès 1996, le projet de construction d'un nouveau palais de justice à Narbonne a connu un démarrage des travaux tardif (septembre 2000) et un déroulement très difficile, en raison de la faillite, en cours de chantier, de l'entreprise principale de travaux.

Un nouvel appel d'offres a été lancé en juin 2002, et le marché notifié en juin 2003.

Les travaux se sont activement déroulés au cours de l'année 2004. Néanmoins, la livraison de l'établissement qui était prévue fin 2004 sera décalée au premier trimestre 2005, notamment en raison des retards de chantiers dus aux intempéries et à des aléas de sous-traitance.



Narbonne

### Toulouse

L'Agence s'est attachée en 2004 à relancer cette opération et à conduire à son terme une procédure d'attribution des travaux qui a connu des difficultés importantes (infructuosité).

Le marché de travaux a pu être notifié, dans le respect du budget de la convention de mandat, en décembre 2004.

Les travaux de la deuxième tranche du palais de justice de Toulouse ont été ainsi lancés, après une période longue et difficile d'incertitudes et de reprises des études, due aux aléas archéologiques.

Pour mémoire, le projet consiste en une opération complexe de restructuration / reconstruction du tribunal d'instance et de grande instance de Toulouse. Les premières tranches de travaux ont été réalisées entre juillet 1999 et septembre 2001, puis entre août 2002 et janvier 2003. La deuxième tranche de travaux qui démarre fin 2004 correspond à une construction neuve à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie démolie.



Toulouse



De gche à dte : V. Leroy, B. Lavanchy, I. Boisseau, K. Brougat



Chalon-sur-Saône

## Opérations en cours d'études de conception

### Chalon-sur-Saône

L'opération concerne la restructuration du palais de justice actuel et son extension, sur l'emprise de l'ancienne maison d'arrêt attenante. Le projet doit s'insérer au sein d'un aménagement global de la parcelle conçu en liaison avec la ville de Chalon.

Quatre équipes d'architectes ont été retenues pour concourir en 2004. Le programme a été finalisé au cours du second semestre 2004, ainsi que les études complémentaires sur le site.

La remise des projets est attendue pour février 2005 et le choix du maître d'œuvre au deuxième trimestre 2005.

### Ecole nationale des greffes de Dijon

Les études de conception du projet d'extension de l'école nationale des greffes de Dijon, conçu par l'architecte M. Rémon choisi par concours en novembre 2003, ont été menées au cours de l'année 2004 jusqu'au DCE. Les procédures d'appels d'offres travaux ont été engagées, fin 2004.

La mise en service de la première tranche concernant l'extension est prévue début 2007.

## Opérations en cours d'études préalables

**Dans la poursuite de la politique de modernisation et de renforcement des moyens de la justice, plus d'une quinzaine d'opérations de palais de justice sont en cours d'études préalables, à des stades d'avancement divers : programmation, études foncières, études de faisabilité technique et économique.**

Il s'agit des opérations de : Rouen, Chartres, Bobigny, Caen, Douai, Laon, Lille, Versailles, Montmorency, Aix-en-Provence, Nancy, Fort-de-France (cour d'appel), Le Lamentin, Basse-Terre, Cayenne, Pointe à Pitre, Bourgoin-Jallieu.

Quelques-unes d'entre-elles méritent un commentaire particulier :

### Rouen

Sur la base des études de scénario menées en 2002 et validées en 2003, l'Agence s'est attachée à achever la programmation détaillée de l'opération, qui a été validée en juin 2004. Pour ce nouveau palais de justice regroupant les juridictions de premier degré en rive gauche de la Seine, une démarche d'optimisation a été engagée au cours de la programmation, afin de permettre une économie substantielle des surfaces, par le moyen d'une meilleure organisation des services et d'une mutualisation des espaces.

C'est sur ces bases que l'opération a été confiée à l'Agence en mandat en décembre 2004. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé.



De gche à dte : G. Muscat, F. Franc, J.-P. Marchèse, A. Nouy

### Bobigny (tribunal de commerce et conseil de Prud'hommes)

La problématique de restructuration des juridictions de Bobigny, confiée en études préalables à l'Agence, a fait l'objet d'une étude approfondie de scénarios achevée et validée par la Chancellerie en 2004. Cette étude a permis de confirmer, dans un contexte de forte évolution des prévisions d'effectifs :

> d'une part la faisabilité du regroupement, sur le site actuel, du TGI et du TI,  
> d'autre part l'opportunité et la nécessité de « délocaliser » le Tribunal de Commerce (TC) et de le regrouper avec le Conseil de Prud'Hommes (CPH) sur le site H. Berlioz.

La programmation fonctionnelle détaillée du TC/CPH de Bobigny a été également achevée et validée par le ministère, ainsi que la faisabilité économique. Cette opération a donné lieu, fin 2004, à une convention de mandat confiée à l'Agence. L'appel à candidatures pour le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2004.



De gche à dte : F. Bourgeois, S. Guénin, Y. Le Tourneur

### Chartres

La programmation fonctionnelle de cette opération a été achevée en 2004, ainsi que l'étude de faisabilité technique et économique sur le site du Lycée Marceau, proposée par la ville de Chartres. Afin de permettre le lancement de l'opération, différents montages sont en cours d'études par l'AMOTMJ en liaison avec les services de la ville de Chartres, faisant appel à des participations des collectivités locales et/ou des modalités opérationnelles introduites par la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure (LOPSI).

### Cour d'appel de Versailles

Les études relatives au relogement de la cour d'appel de Versailles, actuellement implantée dans les anciennes écuries de la Reine, ont été engagées dès 2002. La

réhabilitation de l'ancien hôpital Richaud, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, classé aux Monuments Historiques, a fait l'objet d'une démarche d'études de définition simultanées. Ces études, difficiles et longues, ont permis de mettre en évidence en 2004 plusieurs projets possibles de réaménagement du bâtiment existant. Au cours du deuxième semestre 2004, l'ensemble des équipes de concepteurs a dû procéder à une reprise complète des projets en vue de réduire les coûts estimés des projets.

La faisabilité économique de l'opération restera encore à établir début 2005. Les participations éventuelles des collectivités sont recherchées.



Ancien hôpital Richaud

## Caen

Le Palais Fontette (bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), qui abrite actuellement le tribunal de grande instance, se révèle en très mauvais état et présente des défauts de solidité. Depuis 2003, l'Agence a étudié différents scénarios de restructuration du Palais Fontette. Elle a poursuivi en 2004 cette étude en examinant plusieurs solutions de relogement provisoire sur des emprises proposées par la ville de Caen. Afin de permettre le lancement de l'opération, différents montages sont en cours de discussion avec la ville de Caen, faisant appel à des participations des collectivités et/ou des modalités opérationnelles introduites par la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure (LOPSI).

## Douai

Les juridictions de Douai sont actuellement dispersées sur cinq sites différents dans la ville. Pour cette cour d'appel parmi les plus importantes en volume d'affaires traitées, l'évolution des effectifs à l'horizon 2020 laisse présager de graves problèmes de fonctionnement et d'insuffisance des surfaces. Au cours de l'année 2004, sur la base des études et des diagnostics techniques réalisés fin 2003, l'Agence a engagé des discussions avec la ville de Douai sur les différents scénarios de redéploiement envisageables, en fonction des différentes opportunités foncières proposées. Parallèlement, le ministère a confié à l'Agence en 2004 l'étude de la problématique de restructuration des archives, à l'échelle de l'ensemble de la cour d'appel. L'AMOTMJ a élaboré en concertation avec la DAGE un cahier des charges pour un diagnostic approfondi de l'organisation et des méthodes d'archivages. Cette étude sera à mener au cours de l'année 2005.

## TGI d'Aix-en-Provence

La cour d'appel d'Aix-en-Provence est l'une des plus importantes de France et connaît une croissance rapide. Une réflexion d'ensemble s'est engagée en 2002, et achevée en 2003, et a porté sur les juridictions du premier degré et sur la cour d'appel. Le ministère a confirmé en 2004 la priorité opérationnelle qu'il entend donner aux juridictions du premier degré. C'est dans cette direction que l'Agence s'est employée à étudier la faisabilité de diverses opportunités foncières proposées par la ville d'Aix en vue de la reconstruction, sur un nouveau site, du tribunal de grande instance. Plusieurs pistes ont ainsi été étudiées en 2004 ; ce travail doit encore être poursuivi début 2005.

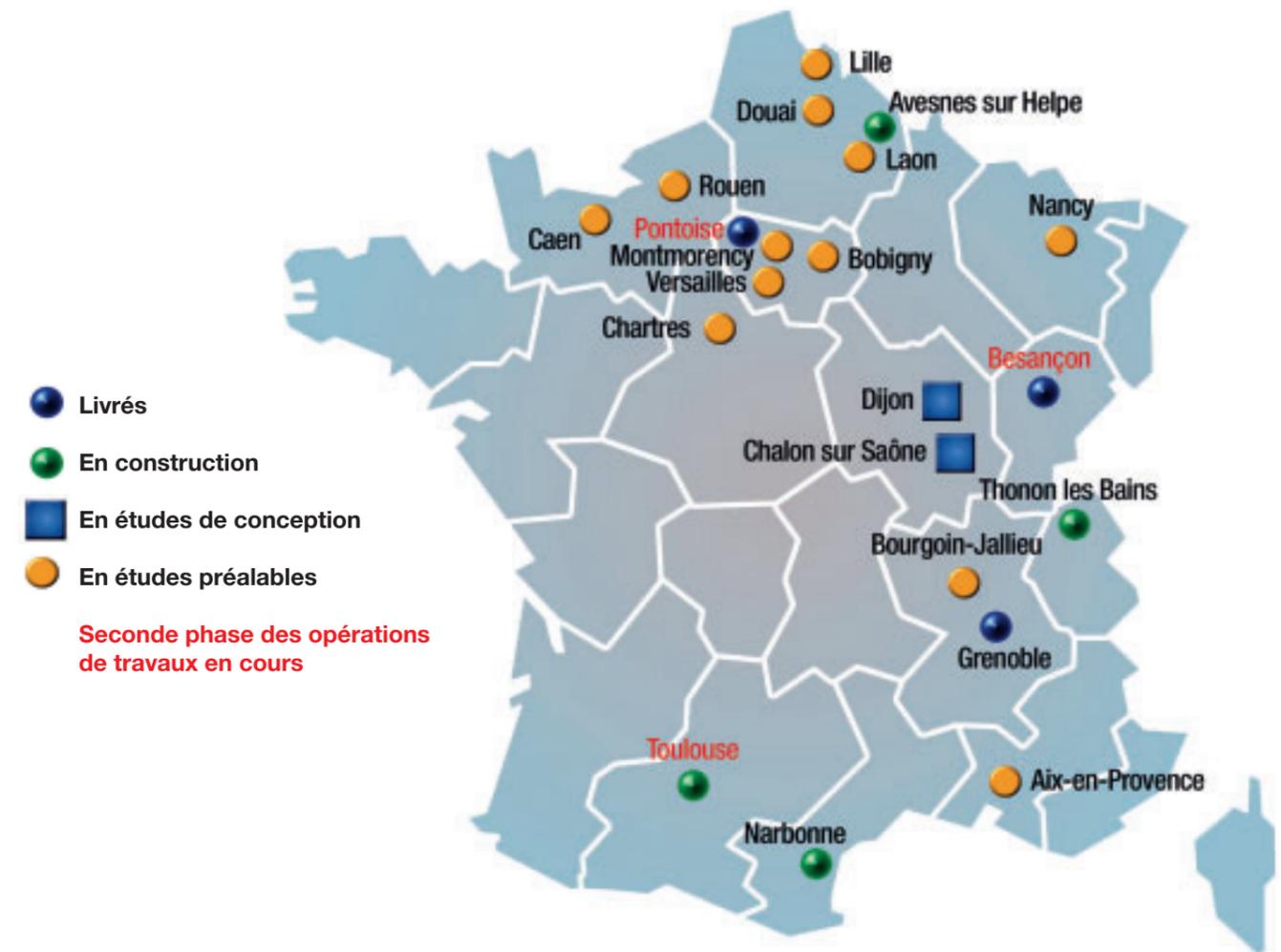
## Montmorency

Ayant achevé et fait valider la programmation fonctionnelle du projet début 2004, l'Agence s'est attachée au cours de l'année 2004 à poursuivre les discussions avec le Conseil général du Val d'Oise et la ville de Montmorency, en vue de réaliser un montage « LOPSI ».

## Pointe à Pitre

L'Agence a achevé en 2004 la programmation fonctionnelle et technique de l'opération. Ce projet a été ainsi confié en convention de mandat à l'Agence en juillet 2004. L'appel à candidatures pour le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en septembre 2004.

## Opérations judiciaires menées par l'AMOTMJ en 2004



Construction du nouveau palais de justice de Paris (Maître d'ouvrage : Etablissement Public du Palais de Justice de Paris).

## Dom-tom



# Le fonctionnement de l'AMOTMJ

2004, une année en pleine évolution

## Contexte général

### Une année influencée par la création de l'Établissement Public du Palais de Justice de Paris, le lancement du programme de partenariat public privé, la mise en place des instances paritaires



De gche à dte : T. Wagner, J.-F. Guillot, G. Dufour

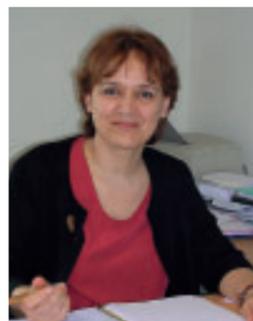
L'année 2004, troisième année de fonctionnement de l'établissement public, aurait pu être une année de consolidation définitive d'une gestion en « régime de croisière ». Ce fut au contraire une année marquée par un contexte fortement renouvelé, avec de nouveaux chantiers à gérer :

- > La direction générale, la direction des affaires juridiques et financières et plus particulièrement le secrétariat général ont travaillé au premier semestre à la mise en place des instances du nouvel établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), à son installation matérielle dans les locaux du 5<sup>ème</sup> étage du 30 rue du Château des Rentiers. Mais également à la conception et à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des moyens du nouvel établissement, en vertu du décret n° 2004357 du 22 avril 2004, qui a ajouté un article 4-1 au décret du 31 août 2001 portant création de l'Agence ; celle-ci a désormais la mission de gérer les moyens de l'EPPJP.
- > Le lancement du programme de partenariat public-privé a conduit à la nomination d'un directeur délégué et à la constitution progressive d'une équipe de projet, dont l'installation matérielle a nécessité quelques réaménagements de locaux et bureaux.
- > L'année 2004 a vu aussi l'aboutissement d'un long processus réglementaire pour constituer le comité technique paritaire central de l'AMOTMJ, élire les représentants du personnel et réunir le comité pour traiter les dossiers qui n'avaient pu l'être les années précédentes.

Tous ces éléments ont influencé les données de gestion, au plan financier et en ce qui concerne les ressources humaines : la gestion de certains projets prévus au début de l'année pour la seule Agence a été reportée ou différée pour permettre de mener à bien les nouvelles missions et priorités.

En matière de ressources humaines, les priorités obligées ont été les recrutements pour les nouvelles missions et la gestion d'un « turn-over » supérieur à celui de l'année 2003, en lien avec la croissance des effectifs et les décisions de renouvellement ou non des détachements de fonctionnaires.

La gestion du comité technique paritaire, avec quatre réunions tenues au premier semestre, a mobilisé beaucoup de temps, qui a manqué, en contrepartie, à la gestion du dispositif de formation.



M.-L. Colonna, chef du service du personnel



C. Cosnefroy, assistante de gestion

## Ressources humaines

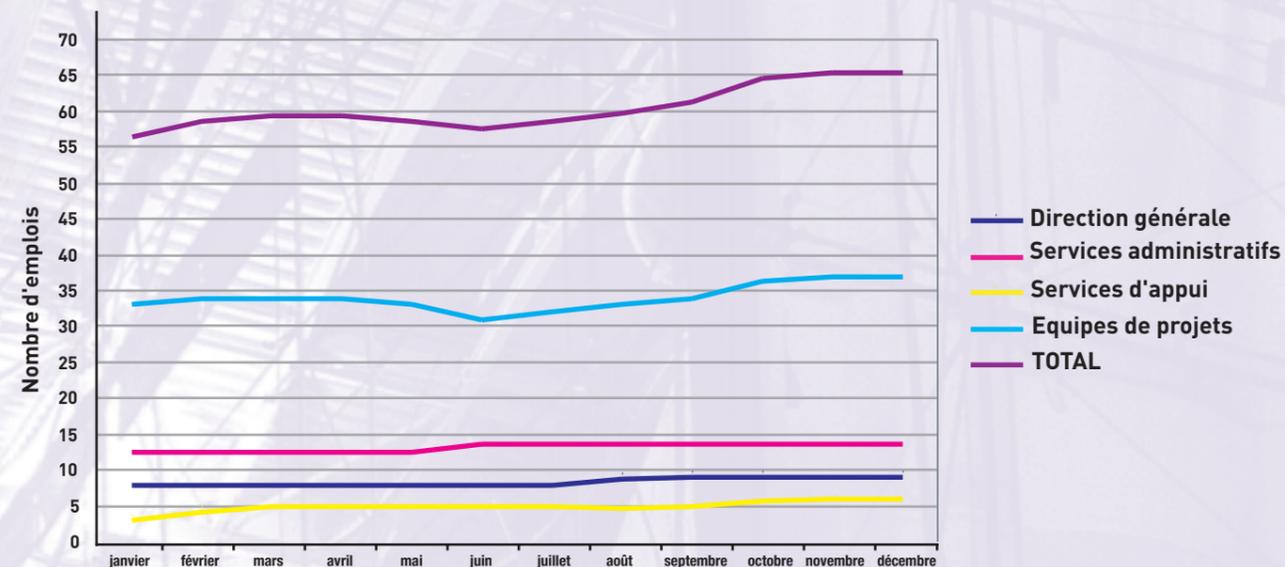
**L'année 2004 est l'année de la maturité avec l'achèvement de la mise en place de tous les dispositifs de gestion et de premiers événements collectifs.**

- > Création et installation du comité technique paritaire central (quatre séances se sont tenues en 2004).
- > Installation de la fonction hygiène et sécurité avec la désignation d'un ACMO, d'un inspecteur hygiène et sécurité et l'inscription à un centre de médecine de prévention.
- > Mise en œuvre de l'entretien annuel d'évaluation.
- > Gestion des premières mesures d'avancement du personnel après deux années de fonctionnement en année pleine de l'établissement.
- > Mise en place du compte épargne-temps.
- > Organisation d'un premier séminaire de deux jours réunissant les cadres de l'Agence.

### La gestion des effectifs a été caractérisée par les éléments suivants :

- > Une progression des effectifs budgétaires de 5 emplois (66 emplois budgétaires en 2004, 62 emplois budgétaires en 2003), un effectif moyen de 60,4 agents (50,4 en 2003), la prise en charge de la gestion de l'EPPJP (3 emplois budgétaires en 2004).
- > La gestion d'une rotation du personnel en nette progression, en lien logique avec la durée de vie de l'établissement : au cours de l'année, 82 agents ont été gérés, dont 73 sur emplois budgétaires, 6 sur crédits et 3 agents mis à disposition. Ont été enregistrés 14 recrutements d'agents permanents pour 7 départs et 10 recrutements d'agents non permanents (dont 2 mises à disposition) avec 6 départs. Le nombre des agents permanents employés est passé de 58 à 66 entre janvier et décembre 2004.
- > La création, outre l'équipe de projet en charge du partenariat public privé, de deux nouveaux services : le service juridique et des marchés, comprenant un chef de service recruté en septembre 2004 et une conseillère juridique ; le service foncier et urbanisme, avec la nomination du chef de service et l'ouverture d'un poste d'assistant foncier.

### Evolution des emplois en 2004



OCCUPATION MOYENNE 2004 : 60,4 emplois

### En matière de formation professionnelle :

L'accompagnement à la réalisation des missions de l'AMOTMJ est demeuré l'objectif prioritaire avec des formations aux marchés publics (passation, gestion, nouveau code...), aux techniques et à l'environnement professionnel, à l'amélioration des compétences.

26 formations (4 collectives et 22 individuelles) dispensées par 13 organismes différents ont été suivies par 36 agents.

Une formation à l'hygiène et la sécurité et des formations bureautiques individuelles sur place à la demande ont été réalisées en 2004. Elles seront poursuivies en 2005.

## Budget de fonctionnement : un bilan financier satisfaisant

Le compte rendu d'exécution du budget doit désormais, depuis la Décision Modificative N°1 (DM1) du budget primitif 2004, intégrer la gestion des moyens de l'Établissement Public du Palais de Justice de Paris (EPPJP), dont les conditions ont été prévues par une convention signée le 14 mai 2004 entre les deux établissements.

Le principe général de cette convention est que l'Agence gère les dépenses de l'EPPJP, dans les limites votées par le conseil d'administration de cet établissement et l'EPPJP rembourse à échéances régulières l'Agence.

La non-consommation du budget d'investissement est liée au report de projets informatiques, en raison de la priorité à donner à l'installation matérielle de l'EPPJP, dont le budget d'investissement a été lui presque entièrement consommé. Le taux de consommation des dépenses de classe s'établit à 90 %, soit une progression de 5% par rapport à l'année 2003, qui traduit la maîtrise désormais acquise de tous les paramètres, malgré les éléments particuliers de la gestion 2004.

Les crédits non consommés sont essentiellement positionnés sur les dépenses de personnel (500 000 €), qui correspondent à un peu plus d'un mois de paie et constituent le socle inévitable de gestion du « turn-over ».

Le montant de 200 000 € correspond aux crédits non consommés sur les autres postes. Il est essentiellement positionné sur les dépenses variables (déplacements, missions, frais postaux et de télécommunications), en relation directe avec l'important « turn-over » de l'année, et sur le budget de formation, non entièrement consommé en raison des priorités données par le service du personnel aux recrutements nouveaux et au remplacement des partants.

En ce qui concerne les recettes, il faut noter que la subvention de l'Etat à l'Agence a été réduite, à la suite d'une mesure de gel, transformée en annulation, de 107 950 euros TTC (90 259 HT.). Les produits financiers ont été moins importants que prévus (- 224 604 euros), en raison d'une gestion plus serrée par le ministère des versements de crédits de paiement à l'Agence au titre des opérations comprises dans les conventions.

Au total, l'excédent des recettes sur les dépenses propres à l'AMOTMJ a conduit à une augmentation du fonds de roulement de l'Agence, dont le montant s'établit fin 2004 à 4 111 722 euros, ce qui représente environ six mois de fonctionnement sur la base des dépenses prévues en 2005.



De gche à dte : N. Marguerie, C. Renou-Fages,  
P. Guinet, A. Heulot, N. Allée

### Le bilan financier de l'année peut être ainsi synthétisé :

DÉPENSES HORS TAXES	CLASSE 2	CLASSE 6	TOTAL
<b>Budget primitif total</b>	50 000 €	6 649 766 €	6 699 766,00 €
<b>Budget après DM1 total</b>	291 317 €	7 095 509 €	7 386 826,29 €
<b>Part AMOTMJ après DM1</b>	150 788 €	6 523 219 €	6 674 007,00 €
<b>Part EPPJP après DM1</b>	140 529 €	572 290 €	712 818,79 €
<b>Budget exécuté AMOTMJ</b>	47 691 €	5 856 196 €	5 903 887,27 €
<b>Budget exécuté EPPJP</b>	129 386 €	357 044 €	486 429,72 €
<b>% Budget exécuté AMOTMJ</b>	32 %	90 %	88 %
RECETTES HORS TAXES	SUBVENTION ETAT	PRODUITS FINANCIERS	TOTAL CLASSE 7
<b>Budget primitif part AMOTMJ</b>	5 849 766 €	850 000 €	6 699 766,00 €
<b>Budget après DM1 part AMOTMJ</b>	5 649 842 €	850 000 €	6 499 842,00 €
<b>Recettes constatées AMOTMJ</b>	5 559 583 €	625 365 €	6 251 737,00 €
<b>% Recettes sur DM1</b>	98 %	74 %	96 %

## Activité du service juridique et des marchés

Créé officiellement à la fin de l'année 2003, ce service s'est structuré progressivement avec l'arrivée de la Cour des comptes d'un second directeur adjoint, qui s'est vu confier le portefeuille des affaires administratives, juridiques et financières, et au début du second semestre d'une ingénieure et juriste, spécialiste des marchés publics en provenance du contrôle financier du ministère de la Défense. Une adjointe au chef de service complète l'effectif budgétaire de ce service.

L'année 2004 a été dense quant à la publication des textes juridiques intéressant l'Agence ; le nouveau code des marchés au mois de janvier 2004, le décret constitutif de l'EPPJP au mois de février 2004, le décret « LOPSI » modifiant le Code du domaine de l'Etat en février puis juillet 2004, les deux ordonnances du 17 juin 2004 portant d'une part sur les contrats de partenariat et modifiant d'autre part la loi MOP du 12 juillet 1985. On y ajoutera les arrêtés d'application du nouveau code des marchés et deux décrets pris en application de l'ordonnance sur les contrats de partenariat.

Ces textes ont été pris en compte par l'AMOTMJ qui a mis en œuvre ses premières règles internes en vue de l'application des nouvelles procédures de la commande publique (composition des commissions et jurys, règles de publicité au titre des procédures adaptées).

L'Agence a mis en place un règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la commission des marchés adaptés pour répondre aux dispositions du nouveau code. A été créée, également au second semestre, une commission du dialogue compétitif dans le cadre du premier lot PPP portant sur les centres pénitentiaires.

Parallèlement, l'activité du service a commencé à se développer au second semestre 2004 au profit des équipes de projet qui disposent désormais d'un appui – conseil pour la préparation de leur marché avant publication des AAPC. Les effectifs de ce service seront renforcés en 2005 avec l'arrivée d'une assistante qui prendra à son compte l'activité de secrétariat se rattachant aux appels d'offres.



H. Guerbois, chef de service juridique et marchés

### Indications sur les marchés passés par l'Agence en 2004

*Marchés recensés au titre de l'article 138 du Code des marchés*

Catégories/ seuil	Marchés de travaux	Marchés de services	Marchés de fournitures
De 90 000 à 149 999 €	2	4	Néant
De 150 000 à 299 999 €	4	4	Néant
De 230 000 à 999 999 €	3	4	3
De 1 M€ à 2,9 M€	13	2	13
De 3 M€ à 5,8 M€	Néant	Néant	Néant
Supérieur à 5,9 M€	7	Néant	Néant

L'Agence a également passé des marchés en procédure adaptée en application de l'article 28 du nouveau code des marchés publics. Des règles de publicité et des seuils adaptés aux besoins de l'Agence ont été définis et diffusés aux équipes de projet.

L'ambition de l'Agence est de mettre en œuvre en 2005 des procédures homogènes visant à améliorer son efficacité dans toutes les phases de la commande publique.

# Lexique

## **AOT**

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

## **CP**

Centre Pénitentiaire

Etablissement mixte comprenant deux quartiers à régime de détention différents (maisons d'arrêt ; centre de détention et/ou maison centrale)

## **CSL**

Centre de Semi-Liberté

Centre recevant les condamnés admis au régime de semi-liberté ou en placement extérieur sans surveillance

## **DAGE**

Direction de l'Administration Générale et de l'Equipeement (ministère de la Justice)

## **DAP**

Direction de l'Administration Pénitentiaire (ministère de la Justice)

## **DSJ**

Direction des Services Judiciaires (ministère de la Justice)

## **DPJJ**

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ministère de la Justice)

## **EPM**

Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs

## **EPPJP**

Etablissement Public du Palais de Justice de Paris

## **LOA**

Contrats de Location avec Option d'Achat

## **LOPJ**

Loi d'Orientation et de Programmation pour la Justice (9/9/02)

## **LOPSI**

Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure (29/8/02)

## **MOP**

Maîtrise d'Ouvrage Publique

Loi dite MOP du 2/7/03 habilitant le gouvernement à simplifier le droit et traitant à l'article 6 de la maîtrise d'ouvrage publique et de ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

## **PALAIS DE JUSTICE**

Un palais de justice peut comprendre plusieurs juridictions : le tribunal d'instance, de grande instance, le conseil des Prud'hommes, le tribunal de commerce, cour d'appel et cour d'assises

## **PPP**

Partenariat Public-Privé

Les contrats de partenariat public-privé sont passés par une collectivité publique et confiant à un opérateur privé un certain nombre de tâches (ex. concession d'autoroutes)

## **SL**

Semi-Liberté

Modalité d'exécution d'une peine permettant à un condamné d'exercer, hors d'un établissement pénitentiaire, une activité professionnelle, de suivre un enseignement ou une formation, ou encore de bénéficier d'un traitement médical. Le condamné doit rejoindre le centre de semi-liberté à l'issue de ces activités.